

**Le président du tribunal administratif de Marseille**

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de M. Thierry TROTTIER, en qualité de président du tribunal administratif de Marseille, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023

VU le code de justice administrative ;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation est donnée à M. Jean-Marie ARGOUD, premier conseiller, pour exercer les attributions en matière d'exécution des décisions mentionnées au livre IX du code de justice administrative en cas d'absence ou d'empêchement du président du tribunal administratif de Marseille.

**Article 2** : La présente décision sera notifiée à M. Jean-Marie ARGOUD et publiée sur le site du tribunal.

Marseille, le 9 août 2024

Signé

Thierry TROTTIER